

# Cybercriminalité La formation en ligne

## Adapter les bons comportements avec du mobile et micro-learning

La sécurité des systèmes d'information et du numérique est maitrisée techniquement, mais il est reconnu par les spécialistes que les comportements humains engendrent la plupart des risques.

En complément de la formation « Cybercriminalité, les bons réflexes » nous proposons des modules de mobile et micro-learning.

8 modules composent cette formation multilingue.

- Poste de travail
- Données
- Mot de passe
- Boîte aux lettres électronique
- Internet
- Appareils mobiles
- Arnaques et escroqueries
- Réseaux sociaux

Ces modules sont indépendants les uns des autres et peuvent être commandés séparément.

Chaque module est composé de 2 parties :

- Formation
- Evaluation / défi

Disponible pour une durée d'un mois renouvelable, ils rappellent les différents éléments appris lors de la formation initiale.

Elle est aussi disponible pour la formation initiale mais ne remplace pas la formation présentielle, par le manque d'interaction avec un formateur et ses réponses aux questions ainsi que des explications concrètes répondant à l'environnement de l'entreprise.

Tel: +41 79 702 04 25 www.gyconsulting.ch E-mail: info@gyconsulting.ch





### **Modules**

#### 1. Poste de travail

- La place du poste de travail dans le système d'information
- Les règles d'utilisation

#### 2. Données

- Les règles de stockage
- Les sauvegardes
- Les données mobiles
- RGPD

#### 3. Mot de passe

- L'utilité
- La création de mots de passe sécurisé
- La gestion des mots de passe

#### 4. Boîte aux lettres électronique

- Les expéditeurs
- Les pièces jointes
- Les règles d'utilisation

#### 5. Internet

- Les règles à respecter lors de consultations
- Les règles à respecter les de téléchargement
- Les menaces

#### 6. Appareils mobiles

- Les outils de protection
- La BYOD
- Les Wi-Fi d'entreprise

#### 7. Arnaques et escroqueries

- Les moyens de les repérer
- Les mesures à appliquer
- Les organismes à avertir

#### 8. Réseaux sociaux

- Les dangers
- Les règles à appliquer au sein de l'entreprise
- Protection de la famille